



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/62  
7 octobre 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Commission des entreprises, de la facilitation  
du commerce et du développement  
Huitième session  
Genève, 8-12 décembre 2003

**LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET LES TECHNOLOGIES DE  
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU SERVICE  
DU DÉVELOPPEMENT: QUESTIONS THÉMATIQUES\***

Note du secrétariat de la CNUCED

---

\* Le présent document a été soumis tardivement car la réunion d'experts sur la mesure du commerce électronique pour le développement de l'économie numérique, dont il s'inspire en partie, ne s'est tenue qu'à la mi-septembre 2003.

### **Résumé**

La présente note donne un aperçu de l'évolution de certains aspects des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de problèmes qui ont été étudiés par le secrétariat de la CNUCED dans le cadre de ses travaux de recherche et d'analyse consacrés au commerce électronique et les TIC. Elle porte sur les activités menées depuis la septième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement dans les domaines suivants: TIC et résultats économiques; orientations et stratégies relatives aux TIC; mesure de l'économie de l'information; applications commerciales des TIC (cas particuliers des services de sous-traitance et de la commercialisation en ligne des produits agricoles). On y trouve aussi un résumé des sujets traités dans des activités relatives au commerce électronique et aux TIC auxquelles la CNUCED a été associée. Dans les conclusions sont recensées les questions qui ont des incidences importantes sur les orientations ou les travaux de la Commission visant à aider les pays en développement à accroître leur participation au commerce électronique et aux TIC.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Chapitre</b>	<b>Page</b>
INTRODUCTION .....	4
I. QUESTIONS TRAITÉES .....	5
A. TIC et résultats économiques; accès à Internet; logiciels libres .....	5
B. Orientations et stratégies relatives aux TIC .....	6
C. Mesure de l'économie de l'information .....	9
D. Applications commerciales des TIC .....	12
1. Services de sous-traitance .....	12
2. Commercialisation en ligne des exportations agricoles.....	13
E. Activités relatives au commerce électronique et aux TIC auxquelles la CNUCED a participé .....	14
II. CONCLUSIONS .....	15

## INTRODUCTION

1. À sa dernière session, tenue du 24 au 28 février 2003, la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a recommandé au secrétariat de la CNUCED d'aider les pays en développement à recenser les meilleures pratiques internationales concernant les politiques visant à promouvoir et à faciliter l'adoption des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de pratiques de commerce électronique, notamment l'élaboration de stratégies nationales et régionales de commerce électronique au service du développement, y compris en organisant des réunions ou activités régionales. Elle a aussi recommandé au secrétariat de réaliser des travaux de recherche et d'analyse concernant les incidences du commerce électronique sur le développement des pays en développement, et de continuer d'apporter une contribution de fond au Sommet mondial sur la société de l'information.

2. Conformément à ces recommandations, le secrétariat a organisé une conférence régionale de haut niveau sur les stratégies de commerce électronique pour le développement à Tunis (19-21 juin 2003) et compte en organiser deux autres, l'une à Genève (20 et 21 octobre 2003), l'autre à Rio de Janeiro (25-27 novembre 2003). Il a aussi organisé une réunion d'experts sur la mesure du commerce électronique (8-10 septembre 2003) sous les auspices de la Commission. Il a publié le *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2003*, et a apporté des contributions de fond à la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information. En outre, il a élaboré un cours de formation aux aspects juridiques du commerce électronique, qui a été validé et qui doit être dispensé prochainement. Des informations plus détaillées sur ces activités sont contenues dans le rapport intérimaire du secrétariat sur l'application des recommandations concertées que la Commission avait adoptées à sa septième session (TD/B/COM.3/63), dont elle est également saisie à la présente session.

3. La présente note a pour objet de donner un aperçu de certains faits nouveaux et problèmes relatifs au commerce électronique et aux TIC qui relèvent essentiellement de domaines que le secrétariat a analysés dans le cadre de ses travaux de recherche et de ses autres activités entreprises depuis la septième session de la Commission. Ces sujets sont abordés, pour la plupart, dans le *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2003*. Ils n'ont pas été choisis parce qu'ils seraient plus importants que d'autres, mais ils s'inscrivent dans le cadre d'une étude plus large et continue du commerce électronique et des TIC en général.

4. La première partie examine: a) l'impact des TIC sur les résultats économiques et sur la croissance d'Internet – accès et utilisation; b) les orientations et stratégies relatives aux TIC et le règlement en ligne des différends; c) la mesure de la société de l'information; d) l'application des TIC aux services de sous-traitance et à la commercialisation des exportations agricoles; et e) les activités relatives au commerce électronique aux TIC auxquelles la CNUCED a participé. La deuxième partie renferme les conclusions. Les questions traitées dans la présente note, qui sont abordées du point de vue de leurs incidences sur les orientations des pays en développement et de la contribution que pourrait apporter la CNUCED, pourraient servir de base aux discussions et recommandations de la Commission.

## I. QUESTIONS TRAITÉES

### A. TIC et résultats économiques; accès à Internet; logiciels libres

#### *TIC et résultats économiques*

5. Il est désormais largement admis par la plupart des acteurs que les TIC exercent une forte influence sur le processus de mondialisation non seulement dans les secteurs productif, commercial et financier, mais aussi dans le domaine politique et dans la société. Internet transforme la manière dont les biens et les services sont produits, livrés, vendus et achetés. On s'accorde de plus en plus à penser que les TIC ont un rôle positif en tant que catalyseur de la croissance et du développement économiques. On considère que les TIC contribuent à accroître la productivité et donc la compétitivité des entreprises. Ces technologies leur permettent d'échanger et de consulter davantage d'informations à un coût inférieur et donnent les moyens aux acheteurs et aux vendeurs d'atteindre les marchés mondiaux. Elles ouvrent aussi aux entreprises de nouveaux domaines de production, notamment en matière de sous-traitance, donnant ainsi la possibilité aux pays, notamment aux pays en développement, de diversifier leur économie. Elles offrent des perspectives particulièrement favorables aux entreprises des pays en développement, notamment aux petites et moyennes entreprises (PME), car elles sont relativement bon marché et facilement transférables tout en présentant de faibles obstacles à l'entrée.

6. Les études utilisant les statistiques nationales globales montrent que les TIC ont considérablement influé sur les résultats économiques de certains pays développés, en améliorant le capital, la productivité du travail et la productivité totale des facteurs, ainsi que l'organisation et la gestion de la production. Leurs conclusions devraient néanmoins être considérées comme préliminaires, notamment concernant la situation des pays en développement, car des études et enquêtes plus détaillées portant sur l'expérience de ces pays sont nécessaires.

#### *Accès à Internet*

7. La reconnaissance générale du rôle positif des TIC s'est accompagnée de l'essor spectaculaire d'Internet. Par exemple, le nombre d'internautes dans le monde a atteint 591 millions en 2002, en hausse de 20 % par rapport à 2001. Eu égard à leur répartition géographique, fin 2002, les pays en développement comptaient 32 % des utilisateurs de la planète, alors que l'Amérique du Nord et l'Europe regroupaient 89 % des serveurs mondiaux. Selon les estimations, le commerce électronique continue d'être dominé par les pays développés, à tel point qu'en 2002, les ventes de détail en ligne ont totalisé 43,47 milliards de dollars aux États-Unis, 28,9 milliards dans l'Union européenne, 15 milliards dans la région Asie-Pacifique et 2,3 milliards en Amérique latine. En Afrique, les ventes de détail en ligne ont été modestes en 2002, mais devraient augmenter de manière sensible en 2003. Les estimations montrent aussi que les transactions interentreprises sont prédominantes dans les ventes en ligne et représentent par exemple 93,3 % de l'ensemble des transactions électroniques aux États-Unis. Il convient de rappeler que le développement d'Internet ne coïncide pas nécessairement avec un essor du commerce électronique.

8. L'écart persistant entre pays développés et pays en développement en matière d'accès à Internet et d'utilisation d'Internet renforce la nécessité de prendre des mesures visant à appuyer

le développement des TIC dans ces pays, compte tenu du fait que ces technologies deviennent un déterminant important de la compétitivité et des résultats économiques globaux des pays.

### *Logiciels libres*

9. Étant donné que les logiciels jouent un rôle clef dans le développement des TIC, leur coût et leurs modalités de production et de distribution ont des incidences importantes sur la diffusion de ces technologies en général. L'apparition et l'essor des logiciels libres modifient l'ensemble du système de production et de distribution des logiciels et ont des répercussions considérables sur le développement des TIC du point de vue du coût, de la disponibilité et des possibilités offertes à l'utilisateur. Le document de base soumis à la septième session de la Commission (TD/B/COM.3/49) donnait un aperçu de l'évolution des logiciels libres.

10. Ce thème continue d'attirer l'attention des décideurs du monde entier. De nombreux gouvernements de pays développés et de pays en développement prennent ainsi des mesures pour promouvoir l'utilisation de ces logiciels. Par exemple, certains invitent les ministères et les organismes publics à utiliser des logiciels libres lorsque ceux-ci peuvent remplacer des logiciels protégés ou exclusifs, ce qui leur évite en outre d'avoir à procéder à des mises à niveau de logiciels et de matériel.

11. Les pays en développement devraient donc être encouragés à promouvoir l'utilisation des logiciels libres tant dans le secteur public que dans le secteur privé comme moyen non seulement d'accroître la diffusion des TIC, mais aussi d'exporter les logiciels produits, compte tenu de la part de marché croissante des systèmes informatiques exploitant ce type de logiciel. Leurs efforts devraient porter notamment sur l'éducation et la formation, afin de veiller à l'acquisition des compétences techniques nécessaires à l'adoption de logiciels libres. Des études approfondies devraient aussi être réalisées pour déterminer les systèmes qu'il convient d'adopter, compte tenu des avantages et des coûts des logiciels libres par rapport aux logiciels exclusifs.

## **B. Orientations et stratégies relatives aux TIC**

12. Même si l'impact des TIC sur les résultats économiques est largement reconnu, les pays en développement continuent d'être à la traîne des pays développés en matière de capacités électroniques et de commerce électronique. Cela est essentiellement dû à des obstacles tels que l'insuffisance des investissements réalisés dans les TIC, la faiblesse du revenu par habitant, l'absence de systèmes de paiement complémentaires, la pénurie de personnel compétent et le manque de culture numérique. Reconnaisant les avantages découlant des TIC, de nombreux pays en développement ont adopté toute une série de mesures et de stratégies électroniques pour en bénéficier. L'élaboration et la mise en œuvre d'orientations et de stratégies électroniques nationales sont un élément essentiel de la promotion des TIC. L'expérience a montré que les pouvoirs publics doivent jouer un rôle actif dans l'élaboration des politiques, même si l'essentiel des activités relatives aux TIC est laissé entre les mains du secteur privé. En particulier, le gouvernement doit montrer la voie en mettant en place des activités destinées aux groupes relativement défavorisés et aux PME.

13. Dans de nombreux pays en développement, les TIC et leur application sont encore largement méconnus et la sensibilisation de tous les secteurs de la société est considérée comme une priorité dans toute stratégie. Le développement des TIC passe par l'existence d'une

main-d'œuvre qualifiée qui peut les appliquer, ce qui crée des besoins en matière de formation et d'éducation. Il faut aussi des infrastructures matérielles, des liaisons Internet et informatiques, qui font défaut dans de nombreux pays en développement. Certains d'entre eux ont fait des efforts pour surmonter cet obstacle, par exemple, en mettant en place des télécentres communautaires, des cybercafés et d'autres initiatives visant à accroître l'accès à Internet. À l'avenir, l'essor de la téléphonie mobile au service d'Internet et la promotion des logiciels libres pourraient constituer des axes des stratégies électroniques des pays en développement. Dans le cadre de ces stratégies nationales, il faut aussi adopter des cadres juridiques et réglementaires appropriés pour que la sécurité des transactions soit sûre et que les entreprises ainsi que les acheteurs et les vendeurs aient confiance dans Internet. En outre, l'accès à des sources de financement, notamment à l'investissement étranger direct, est essentiel à la réussite des stratégies électroniques.

14. L'expérience montre aussi que pour être efficaces, les stratégies relatives aux TIC doivent être holistiques et s'inscrire dans le cadre global de la stratégie nationale de développement. Le succès de toute stratégie nationale relative aux TIC est étroitement lié au cadre national de développement compte tenu de l'importance primordiale que revêt l'environnement économique du pays. Par exemple, en liant les orientations relatives aux TIC à d'autres actions de développement dans des domaines tels que l'éducation, le commerce et l'investissement, on peut réaliser des synergies et garantir une diffusion large des TIC. Le développement de ces technologies passe aussi par une bonne coordination et cohérence des diverses activités et initiatives menées.

15. Si les orientations et stratégies nationales jouent un rôle central dans le développement des TIC, la contribution des initiatives internationales est également essentielle. Parmi les initiatives prises en faveur des TIC dans les pays en développement figurent la constitution du Groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies, la création du Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC et l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que le lancement de nombreux programmes régionaux. Le Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC, par exemple, aide en priorité les pays en développement à formuler des stratégies tandis que dans le projet de plan d'action du Sommet mondial, la mise en œuvre de stratégies électroniques nationales est l'un des moyens clefs de promouvoir la société de l'information dans les pays en développement. Il est aussi préconisé, dans ce projet, de promouvoir les applications axées sur le développement, et en particulier l'utilisation des TIC par les PME pour favoriser l'innovation et accroître la productivité et la compétitivité. Nombre de ces initiatives illustrent le rôle important des TIC dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, en particulier concernant la réduction de la pauvreté.

16. Dans le cadre de son programme de travail, la CNUCED a contribué aux efforts déployés par les pays en développement pour élaborer et mettre en œuvre des orientations et des stratégies relatives aux TIC. Ses travaux de recherche ont été axés sur l'analyse des faits nouveaux dont les décideurs peuvent se servir pour élaborer et mettre en œuvre des mesures relatives aux TIC et au commerce électronique dans les pays en développement. En collaboration avec d'autres organisations internationales, la CNUCED peut apporter une assistance précieuse aux pays en développement en continuant de suivre et d'analyser l'évolution du commerce électronique et des TIC, en particulier de l'application de ces technologies au commerce électronique dans des secteurs qui stimulent les exportations et la productivité globale de ces pays. Cette analyse

devrait s'accompagner d'une sensibilisation et d'une formation constantes aux divers aspects du commerce électronique et des TIC.

17. En outre, la CNUCED peut aider les pays en développement à accroître leur capacité de participer aux discussions et négociations internationales sur le développement des TIC, notamment sur la gouvernance des institutions qui régissent l'utilisation de ces technologies, par exemple Internet. Une attention particulière peut être accordée aux travaux en cours dans des organisations ou instances telles que l'OMC, l'OCDE, l'OMPI, l'UIT et la CNUDCI, ainsi qu'au maintien de la participation de la CNUCED à des initiatives mondiales telles que le Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC et le Sommet mondial sur la société de l'information, afin de s'assurer que les incidences sur le développement sont prises en compte.

#### *Règlement en ligne des différends*

18. Un facteur qui a fortement influé sur le rythme de diffusion du commerce électronique est l'absence de cadre juridique et réglementaire adapté et favorable, et en particulier d'un mécanisme de règlement des différends adapté au commerce électronique. Les mécanismes de règlement en ligne des différends occupent une place de plus en plus importante en raison du caractère particulier des transactions électroniques. Ils contribuent à accroître la confiance entre les parties. Au fil des ans, les mécanismes de règlement en ligne des différends se sont étendus à de nouveaux cadres tels que le gouvernement électronique, où ils aident à résoudre des litiges mettant aux prises plusieurs parties.

19. Même si les différends portant sur des transactions électroniques peuvent être résolus par les moyens classiques, des solutions comme la saisine d'une juridiction étatique peuvent rencontrer des obstacles supplémentaires: distance entre les parties, différences linguistiques et culturelles, difficultés à déterminer le droit applicable et la juridiction compétente, et problèmes pratiques d'application des jugements. En outre, les mécanismes traditionnels de règlement des différends peuvent ne pas être adaptés aux transactions électroniques, car les procédures sont normalement longues et coûteuses. Par contre, les mécanismes extrajudiciaires peuvent offrir un moyen rapide et peu onéreux d'obtenir réparation en cas de litige portant sur des transactions en ligne. Lorsqu'ils sont eux-mêmes utilisés en ligne, on les appelle mécanismes de règlement en ligne des différends. Les différends, qu'ils portent sur des transactions électroniques ou sur des transactions plus traditionnelles, peuvent être réglés au moyen de ces mécanismes.

20. Il existe trois grands types de mécanismes extrajudiciaires de règlement des différends, à savoir: l'arbitrage, la médiation et la négociation. Ceux-ci permettent de régler les différends de manière moins formelle qu'un procès et occupent une place de plus en plus importante dans le règlement des litiges commerciaux, à tel point qu'ils sont beaucoup plus souvent utilisés que les recours judiciaires.

21. De par ses spécificités, le commerce électronique rend nécessaire la mise en place de mécanismes extrajudiciaires de règlement des différends car les nouveaux moyens de réaliser des transactions en ligne donnent naissance à un grand nombre de litiges. Parallèlement, l'infrastructure en ligne mise en place est dotée de mécanismes de règlement qui tiennent compte des caractéristiques particulières des transactions internationales dans lesquelles l'échange se fait par voie électronique et les parties sont très éloignées les unes des autres.

22. Les mécanismes de règlement en ligne permettent d'obtenir des solutions rapides et coûtent moins cher, ce qui ouvre des perspectives au règlement de différends portant sur des transactions internationales de moindre valeur. Ils sont d'autant plus nécessaires lorsque de nouvelles relations sont constituées et que les voies de recours judiciaire sont inexistantes ou inefficaces.
23. Le rapport coût-efficacité des mécanismes de règlement en ligne des différends n'est pas la seule raison de leur succès. Il est désormais clair que l'existence de ces mécanismes est un atout que les utilisateurs prendront aussi en compte lorsqu'ils évalueront les risques de leur participation à un nouveau marché ou cadre, d'autant plus lorsque l'origine géographique ou l'identité du vendeur est mal connue ou que la marque de l'article vendu n'est pas bien établie. C'est pourquoi les pays en développement doivent accorder une attention particulière au règlement des différends.
24. Pour évaluer l'impact des mécanismes de règlement en ligne des différends dans les pays en développement, le Secrétariat de la CNUCED a adressé un questionnaire à 46 organisations qui offrent ce type de service dans le monde. L'enquête a confirmé que même si ces mécanismes sont encore balbutiants ou inexistantes dans la grande majorité des pays en développement, ils ont la possibilité de se développer et de résoudre de manière équitable et peu onéreuse les litiges découlant des transactions en ligne.
25. Compte tenu des observations formulées plus haut, les pays en développement sont invités à promouvoir et à faciliter l'utilisation des mécanismes de règlement en ligne des différends, de préférence aux juridictions étatiques. À cet égard, ils devraient s'attacher en priorité à sensibiliser les commerçants et les consommateurs à l'impact et à l'importance croissante des mécanismes de règlement en ligne et des mécanismes extrajudiciaires de règlement pour les différends commerciaux. Ils devraient aussi veiller à ce que la législation nationale reconnaisse la validité et le caractère exécutoire des transactions électroniques, et favorise le recours à des mécanismes de règlement à l'amiable. Ils devraient en outre être incités à promouvoir l'adhésion volontaire des entreprises de commerce électronique à des programmes de labellisation et de confiance.

### **C. Mesure de l'économie de l'information**

26. Le suivi et la mesure de l'accès aux TIC et à Internet et de leur utilisation sont un thème qui fait l'objet d'une attention croissante lors des discussions sur la nouvelle notion de société de l'information. Si des pays ont commencé à recueillir des informations sur certains indicateurs relatifs à l'infrastructure des TIC et à l'accès à ces technologies, notamment le nombre d'ordinateurs personnels et d'internautes ou le taux de pénétration d'Internet par pays, on sait peu de choses sur la manière dont les TIC sont utilisées par les entreprises ou les particuliers, sur l'ampleur des transactions en ligne et sur les principaux obstacles à l'utilisation d'Internet. Il reste que ces informations sont indispensables pour évaluer l'impact actuel et potentiel des nouvelles technologies et celui des stratégies électroniques nationales, et pour décider des mesures à prendre.
27. Le suivi et l'évaluation de l'évolution des TIC et la nécessité d'établir des indicateurs statistiques ont reçu un rang élevé de priorité, par exemple, dans le projet de plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information, afin de pouvoir évaluer les progrès réalisés

entre les deux phases du Sommet, dont la première aura lieu à Genève en décembre 2003 et la seconde à Tunis en 2005.

28. Étant donné que les TIC sont considérées comme un outil important pour éliminer la pauvreté, qui est l'un des principaux objectifs de développement du Millénaire, il est indispensable de pouvoir suivre l'évolution de ces technologies grâce à des données fiables et comparables au niveau international pour évaluer les progrès réalisés.

29. Actuellement, il existe très peu de données fiables et comparables au niveau international sur l'utilisation des TIC par les entreprises ou les ménages. Ces données proviennent essentiellement d'entreprises privées et diffèrent considérablement selon les sources car les méthodes, les définitions et les indicateurs utilisés sont différents; elles sont en outre produites de manière irrégulière.

30. Compte tenu de l'importance du sujet, le secrétariat de la CNUCED a commencé à examiner la question de la production d'informations quantitatives sur les TIC et le commerce électronique dans le *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2001*. À sa dernière session, la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (février 2003), les États membres ont décidé d'organiser une réunion d'experts sur la mesure du commerce électronique pour le développement de l'économie numérique. Cette réunion, qui a eu lieu du 8 au 10 septembre 2003 à Genève, a suscité un vif intérêt chez les États membres, qui s'est traduit par la participation de 100 experts provenant de 40 pays. L'intérêt qu'ont montré les experts des pays développés et des pays en développement a confirmé que cette réunion répondait à un besoin urgent que la communauté internationale avait largement négligé jusqu'à présent, à savoir la nécessité d'améliorer l'information sur la nouvelle société de l'information, de posséder des données solides et concrètes sur l'utilisation des TIC et d'Internet par les particuliers et les entreprises, et de commencer à produire les informations et les données nécessaires.

31. Jusqu'à présent, les définitions, données et méthodologies relatives aux TIC et au commerce électronique ont essentiellement été examinées dans le cadre de l'OCDE, qui a été à la pointe de l'élaboration d'indicateurs sur la société de l'information et en particulier sur le commerce électronique. Au cours des cinq dernières années, plusieurs offices statistiques nationaux – provenant essentiellement de pays membres de l'OCDE – ont commencé à collecter des données sur le commerce électronique et, plus généralement, sur l'utilisation des TIC et d'Internet par les entreprises et les ménages. Ils offrent l'avantage de garantir la confidentialité des données recueillies car ils adoptent une position plus neutre quant à leur collecte et à leur interprétation, et sont en mesure d'utiliser leurs propres méthodologie et infrastructure pour recueillir, traiter et analyser l'information.

32. Il reste que les pays en développement sont très peu nombreux à être représentés au sein des groupes de travail et des autres instances compétentes et n'ont donc pas participé à l'élaboration des définitions, des indicateurs ou des instruments de mesure des TIC. La réunion d'experts de la CNUCED a donné l'occasion, pour la première fois, aux professionnels des pays développés et des pays en développement de débattre de la mesure et des indicateurs de la société et de l'économie de l'information. Elle a ainsi permis à des experts de pays en développement de participer activement aux débats et de faire part de leur expérience ou de leurs difficultés. En partant des activités entreprises par l'OCDE, les experts de toutes les régions ont

pu examiner les travaux en cours et à venir au niveau international, ce qui n'avait jamais été le cas auparavant.

33. Les experts ont examiné les travaux antérieurs entrepris au niveau international, ont analysé les expériences nationales et régionales et ont proposé des meilleures pratiques et des directives concernant la mesure du commerce électronique, en particulier du point de vue des pays en développement. Ils ont aussi examiné la possibilité d'entreprendre de nouvelles activités concernant l'élaboration d'une base de données internationale sur l'utilisation des TIC dans les entreprises et ont évalué les besoins d'assistance technique des pays pour la production de statistiques sur ces technologies.

34. Il a été proposé de définir un ensemble d'indicateurs fondamentaux sur les TIC, dont les données pourraient être recueillies par les pays et qui tiendraient compte de l'ouverture à ces technologies et de la pratique des entreprises et des ménages. Ces indicateurs, qui pourraient être établis dans de nombreux pays en développement sans coût majeur, donneraient pour la première fois un ensemble de données comparables au niveau international.

35. À l'issue de la réunion d'experts, des suggestions ont été faites sur la manière de faire progresser les travaux sur la mesure de l'activité électronique, et en particulier sur l'élaboration d'indicateurs concernant l'utilisation des TIC et d'Internet par les entreprises. Les experts ont proposé que la CNUCED continue de servir de cadre à la poursuite de leurs travaux techniques et méthodologiques sur les statistiques relatives aux TIC et à l'échange des meilleures pratiques. La CNUCED pourrait jouer le rôle de catalyseur pour la production de statistiques sur le commerce électronique au niveau mondial. À cette fin, il a été proposé de créer un forum en ligne qui faciliterait l'échange d'informations et d'instruments entre offices statistiques de pays développés et de pays en développement, ainsi que de modèles d'enquêtes nationales et régionales sur le commerce électronique. En conséquence, la CNUCED a créé un portail Internet sur les indicateurs relatifs aux TIC. Ce site donne des informations sur la mesure des TIC et permet aux experts de poursuivre leur discussion et de rechercher un accord sur la liste des indicateurs prioritaires relatifs aux TIC et au commerce électronique.

36. Outre le rapport présenté à la session en cours de la Commission, il sera rendu compte des résultats de la réunion d'experts au Sommet mondial sur la société de l'information lors d'un atelier organisé conjointement par la CNUCED, la CEE-ONU, l'OCDE, l'UNESCO, Eurostat et l'UIT, et consacré au «Suivi de la société de l'information: données, mesures et méthodes», qui aura lieu les 8 et 9 décembre 2003; deux séances, organisées conjointement par la CNUCED et l'OCDE, porteront sur la mesure du commerce électronique. À cette occasion, le Président de la réunion d'experts présentera les résultats de la réunion, qui seront ensuite transmis au Sommet mondial sur la société de l'information. Les résultats de la réunion d'experts et de l'atelier organisés dans le cadre du Sommet mondial seront communiqués à la Commission de statistique de l'ONU à sa prochaine session en 2004.

37. Les activités relatives à la mesure de l'économie de l'information devraient être considérées comme une part importante du programme de travail de la Commission sur le développement des TIC dans les pays en développement. L'évaluation du «potentiel électronique» des pays en développement et de l'impact de l'adoption des TIC dépendrait de la capacité de mesurer ces technologies et d'établir des indicateurs.

## D. Applications commerciales des TIC

### 1. Services de sous-traitance

38. Les services de sous-traitance sont l'exemple d'une activité où la diffusion des TIC s'accroît et ouvre de nouvelles possibilités aux pays en développement. La sous-traitance consiste pour les entreprises ou les institutions à confier la gestion et l'exécution de certaines de leurs fonctions, généralement non essentielles, à un prestataire de services. Les services concernés sont sous-traités auprès d'entreprises locales ou de sociétés étrangères. Les services de sous-traitance se sont développés sous l'effet conjugué de la diffusion des TIC dans les pays en développement, qui a permis à ces derniers de fournir certains services à faible coût, et de l'augmentation de la demande de services que des entreprises de pays développés souhaitaient externaliser pour réduire leurs coûts.

39. Toutefois, la sous-traitance n'est pas simplement un moyen de réduire les coûts. Elle permet aussi aux cadres des entreprises de réduire quelques-unes de leurs tâches de gestion quotidienne et donc de consacrer davantage de temps à des fonctions et projets stratégiques. Elle permet également aux entreprises d'améliorer la qualité et d'accroître l'efficacité des services externalisés, qui peuvent ainsi être fournis par des spécialistes qualifiés auxquels les sociétés mères elles-mêmes n'auraient pas normalement eu accès. Étant plus efficaces, les entreprises peuvent développer leurs produits ou leurs services de base à faible coût car cette expansion peut être facilement soutenue par les services externalisés. Pour les pays prestataires de services, la sous-traitance permet de créer des emplois et de diversifier l'économie nationale.

40. Les premiers services sous-traités ont concerné les technologies de l'information (TI), car la gestion des TI n'est pas l'activité principale de la plupart des entreprises et s'avère généralement complexe, sans oublier les difficultés à recruter et à conserver des spécialistes. La sous-traitance porte désormais sur une gamme plus large de services dans des domaines tels que l'assurance, les services bancaires, les hypothèques, la gestion d'actifs et les relations avec la clientèle. Les services externalisés sont de différents types, allant des services administratifs de base tels que la saisie de données à des tâches plus complexes exigeant la prise de décisions. Les entreprises ont recours à différents modèles de sous-traitance: soit elles font appel à des tiers qui fournissent le service concerné et gèrent les activités y relatives, soit elles créent une coentreprise, par exemple une société internationale, avec un partenaire. Elles peuvent aussi constituer une filiale étrangère détenue à 100 % qui assure la sous-traitance.

41. Le marché des services sous-traités par les entreprises est relativement grand. D'après certaines estimations, il pourrait représenter entre 300 et 585 milliards de dollars en 2004-2005, même si les prévisions diffèrent selon les sources. En outre, de nombreuses grandes entreprises des États-Unis et d'Europe devraient faire davantage appel à la sous-traitance. On estime que près de la moitié des entreprises figurant dans le classement Fortune 500 y ont actuellement recours.

42. Du côté de l'offre, le principal prestataire international de services de sous-traitance est l'Inde, mais le Bangladesh, le Brésil, la Chine, les Philippines, la Roumanie, la Fédération de Russie, Singapour, la Thaïlande, le Venezuela et le Viet Nam sont aussi présents sur ce marché. Les principaux facteurs qui aident ces pays à attirer des entreprises qui souhaitent externaliser des services sont le faible coût du travail, l'existence d'une main-d'œuvre très instruite, qualifiée

et motivée et la stabilité politique. Il est également important de posséder une infrastructure Internet et un accès à Internet suffisants et fiables, d'avoir le soutien sans réserve des pouvoirs publics, de réaliser des investissements suffisants dans les TIC et de connaître la langue la plus importante et la culture du client.

43. Le développement des TIC et en particulier de l'accès à Internet et de son utilisation devrait offrir davantage de possibilités à un nombre croissant de pays en développement de fournir des services de sous-traitance. Toutefois, la concurrence entre les prestataires étant de plus en plus forte, les pays intéressés doivent prendre des mesures pour s'assurer qu'ils réunissent bien tous les facteurs favorables. Ils devraient, entre autres mesures, investir dans l'infrastructure des TIC, l'enseignement technique et la formation, accroître les liaisons Internet et améliorer les services de télécommunication et de logistique. Ils devraient aussi mettre en place un cadre réglementaire et juridique qui favorise l'investissement étranger, et adopter des normes exigeantes et les meilleures pratiques concernant l'emploi et les conditions de travail.

## **2. Commercialisation en ligne des exportations agricoles**

44. La commercialisation des produits agricoles exportés par les pays en développement a fait l'objet d'une grande attention car ces produits jouent un rôle central dans l'économie de nombre de ces pays. En outre, les prix de ces produits et les revenus de leurs producteurs ont durablement baissé. Le secrétariat de la CNUCED a étudié les cas du café et du thé afin de savoir si les TIC et en particulier Internet pouvaient contribuer à résoudre les problèmes de commercialisation et de tarification que rencontrent les producteurs des pays en développement.

45. La diminution du prix de ces deux produits de base est due en partie à une offre excédentaire, la production ayant davantage augmenté que la demande. Elle est aussi liée en grande partie à la structure de commercialisation dans la mesure où les prix ont été libéralisés et ne sont plus soumis à l'influence des organismes officiels nationaux et des accords internationaux.

46. La commercialisation de produits de base via Internet peut contribuer à réduire le nombre d'intermédiaires dans la filière d'approvisionnement. Grâce à une meilleure information commerciale, les producteurs peuvent se passer de certains intermédiaires et vendre directement leurs produits aux acheteurs. Ils peuvent aussi avoir accès à davantage d'acheteurs sur les marchés mondiaux à un coût inférieur. Internet est largement utilisé pour la commercialisation de produits agricoles dans certains pays développés, par exemple aux États-Unis où des produits tels que la viande et les produits laitiers, les céréales et le coton sont négociés en ligne. Des pays en développement ont pris des initiatives pour commercialiser le café et le thé via Internet par le biais de marchés électroniques et, plus fréquemment, grâce à des enchères en ligne. Des exemples notables sont la commercialisation en ligne du café non seulement au Brésil, mais aussi au Kenya, au Guatemala et au Nicaragua, et la commercialisation du thé en Inde et à Sri Lanka.

47. Les initiatives lancées dans ce domaine et examinées par le secrétariat de la CNUCED n'en sont encore qu'à leurs balbutiements et ne concernent qu'une petite part des exportations totales des produits concernés, à savoir le café et le thé. Néanmoins, il est clair que la commercialisation en ligne et la généralisation de l'utilisation des TIC offrent des chances aux producteurs de café et de thé des pays en développement. Ceux-ci pourront mieux en tirer parti si on les aide

à s'organiser pour proposer des enchères en ligne et prendre les autres dispositions nécessaires à leur commercialisation, et à mettre en place un cadre leur permettant d'accéder plus directement aux acheteurs grâce à de meilleurs systèmes d'information sur leurs produits.

48. Compte tenu du rôle central que jouent les exportations agricoles dans l'économie des pays en développement, l'adoption de mesures permettant d'augmenter les prix et les recettes des producteurs devrait être encouragée. L'application des TIC et l'étendue des possibilités qu'elle offre peuvent être examinées plus avant dans le cadre de travaux de recherche plus larges qui porteraient sur davantage de produits agricoles et sur les produits non agricoles présentant un intérêt pour les pays en développement. Ces travaux devraient tenir compte d'autres types d'initiatives prises pour surmonter les problèmes que les pays en développement rencontrent dans le secteur des produits de base<sup>1</sup>.

### **E. Activités relatives au commerce électronique et aux TIC auxquelles la CNUCED a participé**

49. Une conférence régionale africaine de haut niveau sur les stratégies de commerce électronique pour le développement s'est tenue à Tunis (19-21 juin 2003). Elle a été organisée par la CNUCED en coopération avec le Ministère du tourisme, du commerce et de l'artisanat de la Tunisie, et a été suivie par plus de 100 participants provenant de 29 pays africains et par des représentants de diverses organisations internationales et régionales.

50. Les participants ont examiné de nombreuses questions relatives aux orientations et aux stratégies indispensables à l'essor du commerce électronique et des TIC en Afrique – infrastructure, raccordements, questions juridiques et réglementaires, renforcement des capacités, systèmes de paiement des transactions en ligne, logiciels libres et applications commerciales des TIC. Elle a adopté une déclaration dans laquelle les pays africains ont pris l'engagement politique d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de commerce électronique et des stratégies relatives aux TIC, qui visent notamment à sensibiliser le public, à tous les niveaux, au commerce électronique et aux TIC, à promouvoir une coopération internationale et régionale pour le développement des TIC, à traiter des questions particulières telles que la législation et la mesure de l'économie de l'information, et à favoriser l'adoption de logiciels libres. Les participants ont aussi demandé à la communauté internationale de soutenir les initiatives internationales, en particulier le Sommet mondial sur la société de l'information, qui vise à promouvoir les TIC dans les pays en développement.

51. La CNUCED organise deux autres conférences régionales de haut niveau sur les stratégies de commerce électronique, l'une à Genève (20-21 octobre 2003) à l'intention des pays en transition et l'autre à Rio de Janeiro (25-27 novembre 2003) pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La première sera axée sur le développement des TIC et en particulier sur le commerce électronique, et permettra d'examiner les orientations et stratégies qui peuvent être adoptées pour accroître les capacités des pays en transition d'utiliser les TIC et de produire des technologies liées à l'information et à la communication. Elle devrait aboutir à l'adoption d'une déclaration comparable à celle qui a été adoptée par les pays africains à la conférence de Tunis

---

<sup>1</sup> Voir le rapport de la réunion de personnalités sur les questions relatives aux produits de base, tenue à Genève les 22 et 23 septembre 2003.

susmentionnée. Cette déclaration devrait notamment apporter un appui et une contribution au Sommet mondial sur la société de l'information.

52. La conférence pour l'Amérique latine et les Caraïbes examinera, elle aussi, l'application des TIC au commerce électronique, en mettant l'accent sur l'accroissement de la compétitivité à l'exportation des pays de la région. Elle permettra d'examiner non seulement les orientations et stratégies relatives aux TIC et au commerce électronique, mais aussi les problèmes de facilitation du commerce, de transport et de logistique. Les participants devraient adopter une position commune sur les initiatives internationales prises dans le domaine des TIC et en particulier concernant le Sommet mondial sur la société de l'information. Cette conférence pourrait aussi servir de contribution à la préparation de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

53. Les trois conférences régionales sur le commerce électronique mentionnées plus haut permettent de souligner l'importance du Sommet mondial sur la société de l'information. Les déclarations adoptées aux conférences régionales devraient être transmises au Sommet mondial. En outre, la CNUCED a continué de contribuer directement à la préparation du Sommet mondial en tant que membre du Comité d'organisation de haut niveau, en soumettant des textes et en formulant des propositions et des observations sur les projets de plan d'action et de déclaration du Sommet. Elle a particulièrement insisté sur la nécessité de prendre en compte dans ces deux textes les aspects de la société de l'information qui concernent l'économie et le commerce électronique. En outre, comme indiqué plus haut, la CNUCED organisera, dans le cadre du Sommet, les 8 et 9 décembre 2003, en collaboration avec d'autres organisations, un atelier sur le thème «Suivi de la société de l'information: données, mesures et méthodes».

54. Le rôle des TIC dans le développement devrait aussi être un thème majeur de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud qui doit se tenir à Marrakech (15-19 décembre 2003). Le débat de fond prendra notamment la forme d'une table ronde interactive organisée par la CNUCED. Celle-ci organisera aussi une réunion sur le rôle des TIC dans le renforcement des capacités qui sera axée sur la constitution de partenariats Sud-Sud dans les domaines de la formation (téléenseignement/enseignement à distance) et du tourisme électronique. Les participants devraient adopter un rapport qui constituera la contribution du Groupe des 77 au Sommet mondial sur la société de l'information et à la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

55. Ces activités ont un dénominateur commun important, à savoir qu'elles permettent à des représentants des différents acteurs de la communauté internationale d'échanger leurs vues sur les TIC et leur impact, en particulier sur les pays en développement. Elles fournissent aussi un cadre général pour s'engager à soutenir les politiques et les stratégies à adopter afin de promouvoir ces technologies et de tirer parti des avantages de la société de l'information dans tous les pays, notamment les pays en développement.

## II. CONCLUSIONS

56. La présente note a examiné l'évolution de certains aspects des TIC et de problèmes qui ont été étudiés par le secrétariat de la CNUCED depuis la septième session de la Commission. Certains sujets permettent de mieux comprendre les questions abordées dans le document de base établi pour la septième session de la Commission.

57. Les faits nouveaux et les problèmes examinés dans la présente note ont trait à un certain nombre de points sur lesquels la Commission pourrait se pencher au cours de ses débats:

a) L'accent devrait continuer d'être mis sur l'élaboration de stratégies électroniques par les pays en développement. Ce thème devrait être examiné plus avant par la Commission en se concentrant sur des domaines d'action particuliers – comme cela avait été fait pour la mesure de l'économie de l'information – qui ont des incidences importantes sur la contribution des TIC au développement;

b) La sensibilisation au commerce électronique et aux TIC est un sujet que la Commission pourrait continuer à examiner, non seulement parce que de nombreux acteurs des pays en développement en ressentent encore la nécessité, mais aussi parce que les questions relatives aux TIC évoluent rapidement. La Commission pourrait étudier les moyens d'accroître l'efficacité des actions de sensibilisation menées jusqu'à présent – en particulier la publication annuelle du *Rapport sur le commerce électronique et le développement* et l'organisation de séminaires et d'ateliers régionaux sur le commerce électronique – et d'évaluer systématiquement leur efficacité;

c) L'éducation et la formation semblent jouer un rôle central dans l'adoption concrète des TIC en général et dans des domaines particuliers tels que les services de sous-traitance et les logiciels libres. La Commission pourrait décider d'appuyer l'élaboration et l'organisation de cours de formation sur le commerce électronique et les TIC par la CNUCED en coopération avec d'autres organismes spécialisés dans des questions et des activités de formation particulières;

d) Même si le rôle du commerce électronique et des TIC est intuitivement compris, de nombreux décideurs de pays en développement ont besoin d'informations concrètes sur l'utilisation et l'impact de ces technologies. La Commission pourrait étudier les moyens d'illustrer l'importance de la contribution des TIC au développement, en particulier grâce à des études et des enquêtes détaillées sur leur application à des secteurs, entreprises et activités économiques présentant un intérêt pour les pays en développement;

e) Les initiatives internationales lancées dans le domaine des TIC, notamment le Sommet mondial sur la société de l'information et le Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC, jouent un rôle important en servant de cadre à l'échange de vues et de données d'expérience sur le développement des TIC au niveau international. Elles permettent aux pays de prendre ensemble des engagements politiques sur les orientations et stratégies relatives aux TIC, afin d'aider les pays en développement à participer à la société de l'information. À travers ses débats et ses travaux, la Commission peut contribuer à ces initiatives.

-----